

Conseil de quartier « Secteur de La Croche »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 13 avril 2022 à 19 h au Centre social Langelier de La Croche.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Messieurs	Clément Dubé, président André Goyette, membre Jean-Marc Goudreau, membre
Mesdames	Christiane Meilleur, membre Sylvie Lebel, membre

Sont également présents les officiers municipaux suivants :

Madame	Marie-Soleil Weizineau, conseillère en environnement
Messieurs	Jean-Sébastien Poirier, dga et greffier Luc Fortin, surintendant au Service des travaux publics Philippe Pronovost, superviseur permis et inspections

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

Le président, monsieur Clément Dubé, ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux 24 personnes présentes.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Monsieur Dubé donne la parole aux membres du conseil de quartier qui se présentent, puis il désigne les fonctions au sein de la ville des officiers municipaux qui assistent à cette rencontre. Il souligne aussi la présence de la conseillère du quartier aéroport, madame Dorys Duchesne et ajoute que le conseiller du secteur de Parent, monsieur Éric Chagnon, salue l'assistance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par André Goyette
appuyé par Christiane Meilleur
et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les points suivants à l'item Divers : a) Structure des boîtes postales, b) Insectes piqueurs, c) Vitesse, d) Piles usagées, e) Fluorescents, f) Vitesse sableuse, g) Enfouissement déchets, h) Élagage, i) Voix du Canton, j) Parole au comité et officiers municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2021

Le conseiller demande à la secrétaire de faire un bref résumé du procès-verbal de la réunion du 31 août 2021, pour le bénéfice des personnes présentes.

Il est proposé par Michel Adams
appuyé par Robert Roussin
et résolu :

QUE le procès-verbal du 31 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2021

- Monsieur André Goyette revient sur l'affichage qui devrait être amélioré aux conteneurs situés près du garage municipal, pour éviter la contamination des matières. Les couvercles sont souvent brisés et les matières s'éparpillent dans le sentier pédestre et aux alentours. Cela ne donne pas un beau visuel pour les gens qui se rendent à la plage l'été.

Madame Marie-Soleil Weizineau précise que si un conteneur est brisé ou qu'il y a une problématique, de le signaler à Info-Service pour que la Ville effectue un correctif.

L'employé municipal, monsieur Normand Therrien, indique qu'il recommencera bientôt à travailler au secteur et qu'il s'occupe de gérer ça. À tous les ans lors des crues printanières, il fait la demande à monsieur Justin Proulx pour que l'entrepreneur déplace les conteneurs dans le stationnement. Pour les couvercles qui sont en plastique, l'hiver avec le gel ils cassent, ils seront changés sous peu.

Le conseiller souligne le fait que partout sur le territoire où il y a des conteneurs, les gens y jettent n'importe quoi et déposent leurs rebuts à côté. La Ville étudie la possibilité de distribuer des pamphlets explicatifs avec les informations relatives à l'écocentre, ainsi que le plan pour s'y rendre. Cela pourrait être fait par exemple, lors d'un congé férié où les villégiateurs sont plus nombreux sur le territoire.

Monsieur Jean-Sébastien Poirier précise que c'est bien de sensibiliser les gens par l'affichage, mais il demeure que c'est une question d'éducation et de savoir-vivre. Peut-être que les pamphlets permettront d'enrayer une partie des contrevenants. Le but n'est pas d'enlever les conteneurs, cela évite parfois que les déchets soient laissés en forêt; quand c'est nécessaire la Ville octroie des contrats de collectes additionnelles.

Un citoyen indique, que si les tarifs étaient moins élevés pour les entrepreneurs qui se rendent à l'écocentre, il y aurait sûrement moins de dépôts ailleurs. Lorsqu'un particulier fait des rénovations, le poids dépasse facilement la limite du service gratuit.

Monsieur Poirier précise que les coûts de transport vers St-Étienne-des-Grès ont augmenté de façon notable. La Ville a dû revoir ses façons de gérer les déchets.

- Concernant la piste pour les véhicules hors route, le conseiller a été informé qu'il y aura une piste d'été qui sortira au rapide blanc, en passant par le relais 25.

6. MANDAT DU CONSEIL DE QUARTIER

De prime abord, le conseiller exprime sa satisfaction de faire partie du conseil de quartier et du conseil municipal. Les membres de ses deux conseils forment de belles équipes qui travailleront de concert avec la population, afin d'acheminer les préoccupations, projets et suggestions au conseil municipal. Il prévoit quatre rencontres par année. Il explique les règles et le mandat d'un conseil de quartier, qui est avant tout consultatif.

Monsieur Poirier rappelle qu'à la suite des fusions municipales, le gouvernement a permis aux municipalités fusionnées d'être représentées par un conseil de quartier afin d'exprimer les besoins et particularités de leur secteur. Les invitations aux rencontres seront acheminées par médiaposte aux citoyens. Sur celle envoyée dernièrement, il y a les procédures pour rejoindre les membres du comité. Ils sont présents dans le milieu pour acheminer les demandes, interrogations, suggestions ou commentaires au conseiller, qui fera le suivi auprès du conseil municipal. Il est toujours possible de transmettre les requêtes en téléphonant à Info-Service, par courriel ou via le site Web de la municipalité, qui les acheminera au service concerné.

7. VOIRIE

Bilan des travaux réalisés en 2021

- Monsieur Luc Fortin indique que l'an passé, il y a eu des travaux d'asphaltage au village, aux rangs Est, Ouest et Beaumont. Il y a eu 175 000 \$ de pavage comprenant une subvention de 60 000 \$; ainsi que 75 000 \$ pour réparer deux emplacements au Beaumont. Des réparations de fissures et d'accotement ont été faites à divers endroits. Le 12 km du rang Ouest a été débroussaillé au complet. La glissière de sécurité dans le rang Est, près de chez Fernand Pelletier, a été remplacée.

Travaux à venir en 2022

- Pour 2022 du pavage est prévu au secteur La Croche pour une somme de 40 000 \$. Le lignage de la chaussée du village et rang Ouest sera fait. Une somme d'environ 87 500 \$ sera allouée pour remplacer une grande partie des glissières de sécurité au rang Ouest; la suite sera faite l'an prochain. Une firme spécialisée viendra inspecter le ponceau au début du rang Est. S'il nécessite des réparations majeures, cela sera mis au budget pour 2023, sinon la ville égalisera la surface.
- L'an passé, il a mentionné le nouveau programme du ministère des Transports du Québec. Il s'agit du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Pour accéder à ce programme, la Ville devait préparer un plan d'intervention en infrastructures routières. La Ville a engagé une firme, qui a fait l'auscultation du réseau routier, des infrastructures, lumières etc. Le rapport a été fait et déposé au MTQ pour 2023. Cette somme additionnelle permettra à la Ville d'effectuer plus de travaux.

Monsieur Poirier précise, qu'afin de recevoir une subvention du gouvernement, la Ville doit respecter les routes qu'il priorise selon une échelle de détérioration. Quand la réfection des routes de priorité 1 est complétée, la Ville peut passer aux catégories suivantes. Si la Ville fait la réfection d'une route qui n'est pas sur la liste, cela passe à 100 % sur le budget de la municipalité.

- Lors de la dernière réunion, les citoyens se sont informés au sujet de la location du loyer municipal en haut du Centre social. M Fortin indique que le loyer a été remis aux normes et qu'il a été loué.
- Au niveau du Beaumont une somme de 30 000 \$ sera allouée pour l'asphaltage, le lignage sera refait à la grandeur, les accotements seront travaillés à différents endroits, du débroussaillage sera également fait.

Déneigement

- Étant donné la nouvelle fonction de monsieur Dubé, la Ville a repris le déneigement du village, qui a été fait par monsieur Therrien. Il y a eu une période d'adaptation au début et un bon entretien a été fait cet hiver. Il réitère que si quelque chose ne fonctionne pas, d'aviser Info-Service, dont les requêtes lui sont toujours acheminées.

Réfection du ponceau kilomètre 13

- Monsieur Fortin a rencontré les gens du ministère des Transports qui étaient sur place. Les travaux sont prévus pour 2023, ils ont déplacé le bloc de béton tel qu'on avait demandé. Le citoyen qui demeure au 334 chemin de la rivière Croche, indique que le ponceau est plein de gravier. On l'informe que c'est sous la juridiction du MTQ. Concernant le chemin Fitzpatrick, le ministère n'a pas encore pris de décision si la réfection était faite l'an prochain.

Questions des citoyens

- Madame Nancy Boissonneault demande si le lignage des rues sera refait au rang Ouest. Elle demande également si une glissière de sécurité sera installée au 2 km du rang Ouest, car c'est très dangereux.

Monsieur Fortin répond que le lignage de rue sera fait au complet. Les glissières de sécurité seront installées à quatre endroits, vers le mois de juillet. Celle du 2 km sera la première à être installée. L'an prochain il y a autant de glissières prévues au budget.

8. ÉTATS DES TRAVAUX – SOLUTIONS AMBRA

Monsieur Poirier mentionne que la compagnie Solutions Ambra est responsable de l'ingénierie du projet de développement Internet haute vitesse, tandis que la compagnie Écotel sera en charge de la distribution du service. L'échéancier pour l'installation de la tour à La Croche, est prévu vers les mois d'août-septembre. Cette réalisation est rendue possible grâce à deux programmes gouvernementaux, soit au fédéral « Brancher pour innover », ainsi qu'au provincial « Québec branché ». D'ici septembre-octobre 2022 le service devrait commencer. Deux compagnies s'occuperont de la diffusion, cela permettra d'obtenir des prix compétitifs. Il y aura des forfaits Internet, télévision et téléphonie disponibles. La compagnie Xplornet offrira un service non pas par satellite, mais par micro-onde. Quand ce projet sera complété, il sera possible qu'un fournisseur développe le service de téléphonie cellulaire via les infrastructures existantes.

Une dame du rang Est demande si on sait jusqu'où se rendra le service. M Poirier répond que selon les critères du projet, tous les résidents permanents devraient être desservis.

Le conseiller indique que toutes les résidences qui sont sur une route déneigée l'hiver et étant desservis par Hydro-Québec, recevront le service Internet haute-vitesse.

Monsieur Jean-Marc Goudreault demande si le service viendra avec un forfait télé. Monsieur Poirier indique que le but premier du projet est d'offrir l'Internet haute-vitesse. Par la suite d'autres projets pourront se greffer aux installations disponibles.

9. ANCIEN BUREAU MUNICIPAL

Monsieur Dubé informe les citoyens que le camping sera ouvert cet été. La baignade sera toujours interdite, car il n'y a pas de sauveteur sur les lieux. Il faudrait qu'un comité de bénévoles soit formé afin de développer et promouvoir le site; les personnes intéressées pourront le contacter. Toutes les idées de projets sont les bienvenues. Des aides financières sont disponibles auprès du Service de développement économique et forestier (SDÉF). Il a lui-même un projet en tête mais il veut d'abord avoir celles des résidents, pour faire un projet commun. Évidemment cela ne sera pas en fonction avant septembre 2023. La bâtisse de l'ancien bureau municipal fera partie du projet.

Monsieur Poirier indique qu'elle ne sera jamais démolie, que la Ville veut lui donner une deuxième vie pour que le secteur soit plus animé. Un comité ou un organisme sans but lucratif peut être créé afin de développer le site. Ce n'est pas le rôle de la Ville de gérer un camping, cela prend une implication du milieu. Il leur demande de faire part de leurs suggestions à monsieur Dubé qui pourra faire des démarches auprès du SDÉF par la suite.

Monsieur André Mercure demande quand le réseau d'égout sera mis aux normes, si une station de vidange pour les véhicules récréatifs pouvait être ajoutée. C'est une question qui leur a souvent été demandée par les campeurs. Souvent ils font leurs vidanges dans le bois. Monsieur Poirier indique qu'il y a déjà une station de vidange pour les VR à La Tuque. Il pourrait y avoir un panneau indiquant l'emplacement de la station.

Madame Andrée-Ann Jean demande si les prises d'eau seront disponibles sur le site. M Dubé indique que le remplacement des tuyaux est prévu. Il y aura deux prises d'eau disponibles sur le camping.

10. PRÉSENTATION DU COMITÉ DES LOISIRS

La présidente des loisirs étant absente, monsieur Normand Therrien qui fait partie du comité, donne des explications. Tout d'abord il informe l'assistance que le 30 juillet prochain, il y aura une journée familiale à la plage de La Croche. Il y aura des jeux gonflables, de la musique, un feu de foyer, un souper de blé d'inde et un feu d'artifice. Monsieur Dubé précise que l'activité est commanditée par la Ville en collaboration avec madame Estelle Paulhus, coordonnatrice au service des loisirs, ainsi que le comité de la Commission des Loisirs Langelier. Le camping en étant ouvert, les gens pourront coucher sur place.

Madame Sandra Tremblay s'informe de la procédure pour faire partie du comité des loisirs. On lui répond qu'elle peut venir assister à une rencontre du comité et signifier son intérêt.

Madame Jean s'informe où elle doit déposer une demande pour le remplacement des modules de jeux au parc. Monsieur Poirier indique que les demandes peuvent être acheminées auprès du conseil de quartier, qui seront par la suite transmises au conseil municipal. Il ajoute de demeurer à l'affût car de beaux projets seront annoncés sous peu. Le gouvernement du Québec donne une enveloppe budgétaire pour soutenir les régions, soit le fond région et ruralité, de 1,5 M\$. Cela prend des projets, il invite la population à leur faire part de leurs idées.

11. PRÉSENTATION D'INFO-SERVICE

La secrétaire mentionne que l'Info-Service est la porte d'entrée de la municipalité pour avoir accès à tous les services municipaux. Que ce soit pour des questions, signaler un luminaire ou bac défectueux, un nid-de-poule, vérifier si vous avez besoin d'un permis, partager une opinion ou faire un commentaire ou suggestion, faire une plainte, payer son compte de taxes par téléphone par carte de crédit ou contacter un employé municipal.

Il est important de préciser que tous les appels sont traités confidentiellement, on peut aussi demander un suivi par la suite. La Ville apprécie de recevoir les commentaires des citoyens, qu'ils soient positifs ou négatifs, cela permet d'améliorer les procédures. Nous avons un système pour consigner les requêtes reçues.

S'il y a une urgence en dehors des heures de bureau, qui nécessite une intervention immédiate, donc ne pouvant pas attendre au prochain jour ouvrable, il faut faire le 819 523-7661 et suivre les instructions de la boîte vocale.

Il est important de s'inscrire au service d'appels informatisés, pour recevoir les avis qui concernent l'endroit où vous habitez. On peut s'inscrire sur le site Web de la ville ou bien en téléphonant à Info-Service. S'il veulent être bien renseignés, ils peuvent s'abonner à l'infolettre de la municipalité.

En terminant la secrétaire indique qu'il ne faut pas hésiter à téléphoner s'ils ont des demandes, des plaintes ou interrogations. Il y a des cartes d'Info-Service sur la table à l'entrée. Elle ajoute que s'ils ont oublié le numéro de téléphone, ils n'ont qu'à regarder sur leur bac roulant, c'est celui d'Info-Service qui est indiqué.

Monsieur Dubé ajoute qu'en passant par Info-Service les écrits restent et qu'il est possible pour eux de demander un suivi par la suite.

Monsieur Poirier évoque le fait qu'en accostant un employé municipal sur la rue, leur demande n'ira pas plus loin. Cela permet aussi aux élus d'avoir une vision globale des demandes, plaintes et requêtes du milieu.

12. FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Monsieur Dubé indique que dans le décret sur les fusions municipales, le nombre de rencontres par année était établi à quatre. Il veut s'en tenir à quatre, même si parfois il y aura moins de sujets à

l'ordre du jour. Donc, ce sera une rencontre approximativement au trois mois. Les rencontres seront annoncées par médiaposte.

Monsieur Goudreault précise que l'an dernier les rencontres ont été retardées avec la pandémie de la Covid-19.

13. DIVERS

- a) Monsieur Goyette demande qui est responsable de l'entretien de la structure au-dessus des boîtes postales, qui a été réalisée à la suite d'un projet de pacte rural

Monsieur Poirier répond que l'entretien sera fait par les employés municipaux.

- b) Madame Marthe Desbiens demande s'il était possible d'étendre le service d'arrosage contre les insectes piqueurs à notre secteur.

Monsieur Poirier indique que les résidents ont une taxe supplémentaire pour obtenir ce service. Un sondage a déjà été fait auprès de la population de La Croche et la majorité avait refusé. Il y a plusieurs cours d'eau à La Croche et des eaux stagnantes, ce qui rend le traitement moins efficace. Cela dépend également des pluies qui diluent le liquide biologique. Pour cette année il est trop tard, un sondage peut être fait pour l'année prochaine.

- c) Madame Jean fait une demande en son nom et au nom des toutes les mamans du village. Les enfants se promènent en vélo et des automobilistes circulent à grande vitesse, certains ne font même pas leur arrêt obligatoire. Il y a deux semaines elle a été témoin d'un automobiliste qui est passé près d'écraser un chien. La limite de vitesse du village est supposée être fixée à 20 km, mais quand le conducteur enclenche la troisième vitesse, il ne roule assurément pas à 20 km. Les résidents ont même des vidéos sur leur téléphone, pour avoir des preuves s'il survenait un accident. Le nombre de jeunes enfants au village est en augmentation. Elle demande si c'était possible d'installer un dos d'âne. Quand on arrive à La Croche le panneau 50 km est trop éloigné, les véhicules ont repris leur vitesse quand ils arrivent au village, ils passent à 80-90 km sur la rue Principale, où il y a un parc. Peut-être qu'un panneau indicateur de vitesse les sensibiliserait au danger. De plus, le panneau de signalisation sur la rue Rainville est caché par un arbre.

Monsieur Dubé indique que la Ville travaille sur cette problématique présentement.

Monsieur Poirier mentionne que ce serait bien de faire une campagne de sensibilisation. Pour ce qui concerne les dos d'âne, pour avoir tenté cette approche dans d'autres quartiers, les résidents à proximité trouvaient le passage de chaque véhicule très bruyant. La Ville a fait l'acquisition d'un panneau mobile d'indicateur de vitesse. Il pourra être déplacé dans différent secteur. Il faut alterner entre différentes méthodes car les automobilistes ne les remarquent plus après un certain temps.

- d) Madame Jean informe les gens qu'un bac pour récupérer les piles usagées se trouve aux boîtes postales communautaires. Elle les apporte au La Tuque High School, à tous les ans il y a un concours pour l'environnement. L'an passé ils se sont classés à la troisième place et ils gagnent de beaux prix.

- e) Madame Desbiens demande où peut-on disposer des vieux fluorescents.

Madame Weizineau répond de les apporter à l'écocentre sur le chemin des Pionniers, il y a un valorisateur de recyc-Québec.

- f) Madame Nancy Boissonneault signale que le conducteur de la sableuse de la ville, roulait très vite dans le village l'hiver passé. C'était dangereux pour les enfants.

Monsieur Fortin indique aussitôt qu'on constate un évènement de la sorte, il faut aviser Info-

Service; c'est important de le signaler.

Monsieur Poirier ajoute que chaque véhicule est muni d'un traceur, en fonction de l'heure de l'appel, il est possible de savoir quel chauffeur était au volant et d'apporter un correctif.

- g) Madame Sandra Tremblay demande si c'est interdit d'enfouir toutes sortes de déchets sur un terrain privé. Près de chez elle il y a des odeurs de produits toxiques et d'essence. Elle a déjà fait des démarches contre le contrevenant et aucune procédure n'a été entreprise.

Monsieur Dubé indique qu'il sait de quel dossier elle parle, hier ils en ont discuté avec Mme Weizineau à leur assemblée du 12 avril. La municipalité travaille présentement sur ce dossier et plusieurs autres en ville.

- h) L'employé municipal du secteur, monsieur Normand Therrien, mentionne que cet été il va faire le tour du village pour couper les branches nuisibles, notamment sur les coins de rue. Si le propriétaire ne peut pas s'en occuper, il va le faire et procéder au broyage avec une déchiqueteuse, en arrière du garage municipal. Des citoyens lui ont demandé s'ils pouvaient apporter leurs branches pour être déchiquetées. Il n'y a pas de problème, en autant qu'ils attendent après que la crue des eaux et de ne pas apporter des arbres.

Bientôt il y aura la collecte des déchets volumineux dans tout le secteur. Il demande aux citoyens de ne pas les mettre dans les conteneurs ou à côté. Cela incite les villégiateurs et citoyens à faire de même. De plus, quand il y a du fer, matelas et autres déchets que domestiques, il doit les sortir avec la pépinière. Il rappelle que c'est à l'écocentre qu'il faut les apporter et que c'est gratuit pour les citoyens. Pendant la période d'inondation, les conteneurs vont être déplacés temporairement dans le stationnement en haut.

Un dame suggère qu'on remette un pamphlet explicatif aux villégiateurs lors du congé des Patriotes. Monsieur Dubé mentionne qu'une discussion a eu lieu à ce sujet, qu'il serait sûrement possible de prendre arrangement avec la Maison des jeunes ou un autre organisme, pour s'acquitter de cette tâche.

Monsieur Poirier est conscient que se sont toujours les mêmes contrevenants, que la Ville répète toujours le même message, mais on doit poursuivre la sensibilisation et l'affichage sera accentué à ce niveau. La Ville a essayé plusieurs approches, caméra de chasse et autres, mais c'est un problème récurrent.

- i) Monsieur Dubé informe l'assistance, qu'une édition de La Voix du Canton en format pamphlet, sera posté aux résidents du secteur quatre fois par année.
- j) Monsieur Dubé fait un tour de table auprès des membres du comité et des officiers municipaux présents :
- o Monsieur Jean-Marc Goudreault mentionne qu'il est très intéressé par les projets du secteur et le support financier disponible.
 - o Madame Christiane Meilleur demande aux membres du comité des loisirs s'ils feront une vente de garage prochainement.

Mesdames Diane Lafrenière et Manon Jean répondent qu'ils en feront une seulement l'an prochain car elles n'ont pas assez de matériel pour l'instant.

Un homme de l'assistance demande s'ils ont des choses à donner, qui doivent-ils contacter. La secrétaire répond de la contacter et elle fera le suivi avec le comité.

Monsieur Poirier ajoute que les gens peuvent communiquer les informations à Info-Service, pour que leur vente de garage soit annoncée sur le site Web de la municipalité. Il donne les dates des cinq fins de semaine autorisées par la Ville.

- Monsieur Philippe Pronovost indique que les projets passent d'abord par les inspecteurs municipaux. Ils répondent également aux interrogations relatives à la réglementation. Pour toute demande les gens peuvent s'adresser à Info-Service, par la suite le dossier est acheminé à un inspecteur qui fera la suivi. Les démarches peuvent se faire à distance, il n'est pas obligatoire de se présenter à l'hôtel de ville.
- Madame Meilleur demande s'il faut passer par la municipalité pour situer l'emplacement d'un puits artésien. Monsieur Pronovost répond que c'est l'entrepreneur qui détermine l'emplacement, que par la suite il faut demander un permis à la Ville.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Gilles Ricard demande si le contrat de déneigement de La Croche fait partie du contrat global de La Tuque, ou si c'est une taxe à part. Il a remarqué que dans le secteur urbain, les gens déversent la neige de leur cour dans la rue. Autrement dit, ce sont les taxes de tous les contribuables qui défraient le déblaiement du surplus de neige. Sur la rue Roberval, on ne pouvait passer qu'un véhicule de large. Il devrait y avoir une surveillance accrue à ce niveau.

Monsieur Poirier mentionne qu'il y a un règlement municipal qui permet aux gens qui ne disposent pas de place sur leur terrain, de prendre un permis pour déposer leur neige dans la rue. Cela dit, il y a beaucoup de contrevenants qui agissent de la sorte sans permis, occasionnant un coût supplémentaire. À l'hiver 2023, la Ville va se pencher sur cette problématique. Par le passé, la municipalité a déjà engagé une police de la neige et des agents de sécurité pour surveiller les entrepreneurs privés en déneigement.

Monsieur Dubé précise que le conseil a eu quelques rencontres à ce sujet. Ils étudient quelle serait la meilleure approche pour contrer cette pratique.

- Monsieur Ricard demande s'il y a encore du balisage de la rivière St-Maurice.

Monsieur Poirier indique qu'une corporation avait été créée à l'époque avec la municipalité de Shawinigan, celle de Mékinac et la Corporation de développement de la rivière Saint-Maurice, pour baliser la rivière jusqu'au rapide de Manigance. Il ne sait pas si le balisage va se faire aux Piles. La Ville n'injecte plus de fonds dans ce projet-là.

- Monsieur Ricard demande si la Ville met de l'argent dans le projet du Parc des Trois Sœurs.

Monsieur Poirier précise que ce n'est pas la Ville qui était gestionnaire de ce dossier. C'était un groupe de personne qui avait créé une corporation et avait sollicité des fonds publics et privés, mais elle n'est plus en activité. La Ville a seulement mis un investissement de base pour que le projet démarre, il y a eu entre autre un projet dans le cadre du pacte rural. Une entente a été prise avec onze ministères pour maintenir le parc régional en opération.

- Monsieur Ricard commente le fait que lors des élections municipales, pour une histoire de 200 \$, le maire avait proposé de transmettre le dossier au ministère des Affaires municipales. Il trouve ridicule d'occasionner une dépense pour une somme si dérisoire.

Monsieur Poirier mentionne qu'il s'occupe des élections en tant que président d'élection, qu'elles sont assujetties à la loi sur les élections et référendums. C'est le directeur général des élections au gouvernement du Québec qui gère le tout et autorise le volet financement et dépenses. Quand il y a un cas particulier, c'est le directeur général des élections qui gère le problème et transmet sa décision à la municipalité concernée. La Ville n'a aucun pouvoir et ne débourse pas d'argent lors de telles situations.

- Monsieur Ricard s'informe au niveau du surplus budgétaire de l'ex-municipalité de La Croche. Il demande un appui pour que cet argent soit distribué aux payeurs de taxes du secteur.

Monsieur Poirier explique d'où ce surplus provient. Lors des fusions municipales dans le décret gouvernemental, il était stipulé que tout surplus d'une ex-municipalité fusionnée à la ville centre, était exclusivement affecté à ce secteur. À ce jour il totalise 68 228 \$, donc cette somme ne peut être utilisée à d'autres fins qu'à des projets que le milieu de La Croche présenterait au conseil municipal.

Monsieur Goyette s'informe sur le surplus budgétaire et les sommes que La Croche recevaient à l'époque de Hydro-Québec pour les barrages.

Monsieur Alain Jean précise que pendant plusieurs années une somme du surplus budgétaire a été attribuée pour abaisser le compte de taxes des citoyens de La Croche.

Monsieur Dubé indique qu'il envisage un projet pour le secteur. Il le présentera à la population lorsqu'il l'aura préparé; la décision finale appartiendra à la population de La Croche.

Monsieur Ricard souligne que le projet ne doit pas être du même type qu'un qui pourrait être défrayé par la Ville dans un autre secteur. Ou bien investir inutilement dans un projet qui pourrait être interrompu par la Ville quelques années plus tard.

Monsieur René Mercure ajoute que le projet doit desservir l'ensemble des citoyens du secteur de La Croche, incluant le Beaumont.

- Monsieur Therrien demande si on peut faire la réfection des panneaux historiques situés devant le Centre social.

Monsieur Dubé indique que la Ville a alloué une somme au secteur de La Croche et de Parent, pour embellir le milieu. L'aménagement devant le Centre social pourra être rafraîchi.

Monsieur Goyette demande si le programme « Ville et village fleuris » existe encore.

Monsieur Poirier explique que le programme existe encore mais que la Ville n'a plus d'horticulteur pour s'occuper des aménagements paysagers. La Ville est en recrutement pour plusieurs postes, mais la main-d'oeuvre se fait rare et l'embauche est difficile. Au niveau du montant alloué pour l'embellissement du secteur, il ajoute que ce n'est pas pris à même les taxes municipales; il y a une enveloppe budgétaire provenant du gouvernement pour le volet de développement économique.

Le conseiller du secteur conclut la rencontre en disant qu'auparavant il se sentait en compétition avec La Ville par rapport au secteur de La Croche. En étant à l'œuvre depuis quelques mois, il ne ressent plus la même chose. On fait partie d'un tout, des discussions au sujet des secteurs de La Croche et de Parent reviennent fréquemment dans les rencontres. Par le passé il y a eu des coupures, mais il veut faire avancer le milieu et que la plage et le camping reprennent. Il a quatre ans devant lui pour travailler pour la ville et ses secteurs ruraux. Il a pris une pré-retraite pour sa compagnie, ce qui lui donnera le temps de bien s'acquitter de sa tâche de conseiller. Il aime ce travail et le contact humain et ne ménagera pas ses efforts. Il remercie les gens de lui avoir accordé sa confiance. Plusieurs personnes de l'assistance viennent de d'autres régions, c'est signe qu'ils aiment la place et les gens du coin. Il remercie les officiers municipaux qui sont venus l'appuyer pour cette première rencontre. Il ne saura peut-être pas toutes les réponses aux prochaines réunions, mais il s'informera et donnera un suivi aux gens par la suite. Il remercie les personnes de leur présence et espère avoir une bonne assistance pour les prochaines.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est fixée au 8 juin 2022 à 19 heures.

16. FIN DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La rencontre se termine à 21 h 45.



Clément Dubé, président



Guylaine Beaudin, secrétaire